

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la stratégie de développement des infrastructures sportives dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la stratégie de développement des infrastructures sportives dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Présidente, félicitations pour votre renouvellement !

Madame la Ministre, malgré ce temps estival, nous devons anticiper et déjà parler des Jeux olympiques d'hiver.

En 2020, dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques à Paris, le précédent Gouvernement wallon adoptait le projet Wallonie Ambitions Or. Celui-ci visait à soutenir le développement des infrastructures sportives en vue de renforcer la pratique du sport de haut niveau et préparer nos athlètes aux Jeux olympiques de Paris. Grâce aux moyens dégagés, de nombreuses infrastructures ont pu être rafraîchies, rénovées, voire construites afin de soutenir nos élites sportives qui constituent les premiers ambassadeurs du sport auprès de nos concitoyens.

Si les prochains Jeux olympiques d'été se dérouleront relativement loin de nos contrées, à Los Angeles en 2028 et à Brisbane en 2032, les épreuves olympiques de 2026 et 2030 se dérouleront plus près de chez nous, respectivement à Milan et dans les Alpes

françaises. À l'exception des épreuves de 1960 et 1968, notre pays a toujours participé aux olympiades d'hiver. Si notre Région ne dispose pas d'un relief propice à certaines disciplines, comme le ski alpin, des infrastructures, notamment des patinoires, peuvent permettre à nos athlètes de préparer dans les meilleures conditions les futures sélections.

Dès lors, pouvez-vous nous dresser un bilan des infrastructures présentes sur notre territoire pouvant accueillir des sports d'hiver ?

Envisagez-vous d'intégrer ces infrastructures dans Wallonie Ambitions Or ? Si oui, selon quel calendrier afin de permettre que les installations soient disponibles suffisamment tôt pour permettre la préparation des athlètes ? Si oui, quel type d'infrastructures entendez-vous développer ?

Une concertation avec le COIB et les fédérations sportives afin d'identifier les priorités sera-t-elle menée ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la Wallonie a évidemment moins d'atouts naturels pour l'accueil des disciplines hivernales que pour celles estivales.

Je ne vais pas vous lister oralement les infrastructures qui pourraient accueillir les sports d'hiver en Wallonie, mais, selon l'administration, il s'agit principalement de patinoire et de pistes de ski dont le coût élevé et les conditions météorologiques peu favorables ne permettent pas une exploitation totalement efficiente.

Pour ces raisons, et avec la volonté d'utiliser au mieux les moyens publics, aucun budget spécifique dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver de Milan en 2026 et dans les Alpes françaises en 2030.

Je resterai attentive à toute demande de subside qui serait introduite pour une infrastructure dédiée à la pratique du sport d'hiver.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'est vrai que l'on peut attendre. Je pense à la patinoire située ici, à Jambes, qui ne demande qu'à être rénovée – cependant, je ne suis pas mandataire à Namur. Une autre possibilité est celle de la double nationalité – je connais certaines personnes dotées des nationalités française et belge. C'est une orientation qui peut être exploitée en vue d'aller chercher des médailles.

(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'avenir du Country Hall de Liège »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir du Country Hall de Liège ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juin dernier, vous avez annoncé la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se séparer du Country Hall de Liège et l'attribution d'un marché de service portant sur la délégation d'un agent immobilier chargé d'identifier des candidats repreneurs de ce site. L'avenir de cette infrastructure sportive de premier plan suscite de nombreuses inquiétudes en région liégeoise et des appels à préserver cet outil.

Dans le cadre de la compétence régionale sur les infrastructures sportives et au regard des possibilités d'accueil d'activités sportives dans le Country Hall, une réflexion s'impose sur le devenir de celui-ci. Pouvez-vous faire le point sur la mission de consultance ? Des candidats repreneurs ont-ils pu être identifiés ? Si oui, combien sont-ils ? Dans le cadre des négociations, une attention particulière est-elle portée sur le volet infrastructures sportives du Country Hall ? Des garanties sur le maintien du caractère « salle de sport » du site sont-elles prévues ? Des investissements soutenus par Infrasports afin d'adapter l'infrastructure à la pratique d'autres sports que ceux qui y sont déjà pratiqués pourraient-ils être envisagés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le site du Country Hall est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne relève par conséquent pas de la Région wallonne. À titre d'information, la mission de l'agence immobilière s'achèvera normalement le 30 octobre 2025. Plusieurs visites ont déjà eu lieu et auront encore lieu dans les prochains jours, mais aucune offre n'a encore été soumise officiellement auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vu les spécificités du site, il n'est pas anormal que les potentiels acheteurs vérifient l'ensemble des aspects budgétaires et urbanistiques d'un tel investissement. À ce jour, je ne peux pas vous fournir plus d'éléments.

Enfin, il serait particulier d'envisager un quelconque investissement par Infrasports sur le site du Country Hall, alors même qu'une agence immobilière a été mandatée pour trouver un acquéreur. Je le rappelle, l'estimation du bien, réalisée par le comité d'acquisition, était de 29 millions.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éclaircissements. En effet, cela appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je tiens à insister sur le volet sportif de ce site : si le site devait accueillir autre chose que de l'infrastructure sportive, il faudrait réinvestir ailleurs pour ne pas perdre cet outil sportif dans la région liégeoise.

On espère pouvoir suivre ce dossier avec une attention particulière sur le volet sportif.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – En principe, le site ne peut plus être utilisé aujourd'hui, même par des clubs sportifs.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Non, bien entendu, mais nos propos concernent les nouveaux acquéreurs. On voudrait inscrire un point d'attention particulier pour que ceux-ci utilisent le site à des fins sportives. Je sais que vous n'êtes pas totalement à la barre de cette décision, mais garder un aspect sportif sur le site du Country Hall est primordial pour nous. Si le sport quitte ce lieu-là, il faudra prévoir du sport ailleurs. C'est un point d'attention pour nous.

(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la gestion des infrastructures sportives en
régie communale autonome »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la gestion des infrastructures sportives en régie communale autonome ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, à Gembloux, le Conseil communal a récemment validé la création d'une régie communale autonome pour gérer ses infrastructures sportives, dont la future piscine. Ce modèle de gestion permet notamment une récupération de la TVA et donc une optimisation budgétaire intéressante pour des investissements lourds comme une piscine, tout en facilitant la gestion de manière plus professionnelle. Sachant que l'entretien et l'exploitation des piscines représentent une charge financière importante pour de nombreuses communes et peuvent parfois menacer l'accessibilité de ce service au public, il me semble opportun de soutenir les infrastructures sportives en ce sens.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux de recours aux régies communales autonomes ou à d'autres mécanismes similaires en Wallonie pour la gestion des piscines et infrastructures sportives ? Seriez-vous favorable à encourager, via une séance d'information ou un accompagnement spécifique, les gestionnaires et pouvoirs locaux à explorer ce type de solution pour réduire les surcharges de coûts et garantir le maintien de l'accès aux piscines pour tous les citoyens ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, sur la base des informations dont elle dispose et en concertation avec le SPW Intérieur et Action sociale, Infraspports a pu recenser 121 régies communales autonomes en Wallonie. Depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 décembre 2020 régissant l'octroi de subventions en matière d'infrastructures sportives, 66 régies communales autonomes ont introduit une demande de subvention.

Le recours à ce type de structure relève entièrement de l'autonomie communale. Il n'est donc pas dans mes prérogatives d'encourager un modèle spécifique en

gestion d'infrastructures sportives, même si, à titre personnel, je considère que les régies sont plus efficaces pour porter et gérer de tels projets.

Néanmoins, des séances d'information ont déjà été organisées par le passé afin d'apporter des précisions sur ce mode de gestion. Les pouvoirs locaux peuvent obtenir des informations utiles et d'accompagnement via différents canaux tels que l'Union des villes et communes de Wallonie et Infraspports.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir détaillé le nombre de régies au niveau des communes, au nombre de 121, et les demandes de subventions qui ont été faites par rapport à cela. Je pense qu'il y a un défi financier lié aux piscines, notamment en matière d'énergie, d'entretien et de personnel. Une telle innovation dans la gestion n'est qu'une option, mais cela devient une nécessité importante pour le futur. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir, même si ces informations ont déjà été données, d'accentuer par rapport à ces informations.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le bilan estival de l'ouverture des piscines
en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le bilan estival de l'ouverture des piscines en Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'été 2025 a été une fois encore marqué par des tensions dans le cadre de l'accès aux piscines publiques. À Arlon, la piscine de la Spetz a été menacée de fermeture cet été en raison d'un manque de maîtres nageurs. Cette problématique qui a été rendue publique dès le mois de juin. Selon les informations relayées dans la presse, trois des quatre maîtres nageurs en poste ont annoncé leur départ avant l'été, ce qui compromettrait sérieusement la sécurité des usagers et par conséquent, l'ouverture normale de la piscine pendant les vacances.

Des solutions temporaires ont été envisagées, notamment via le recrutement de jobistes ou d'étudiants en éducation physique.

La situation arlonaise ne semble pas isolée. Plusieurs communes wallonnes font état de difficultés croissantes pour recruter du personnel qualifié, que ce soit pour les périodes estivales ou pour assurer le bon fonctionnement des bassins scolaires tout au long de l'année.

Ce fut le cas à Wanze, où plusieurs cours aquatiques ont dû être annulés, faute de maîtres nageurs disponibles pour l'ASBL « Vive le sport » – et non pour la commune, je précise. La commune de Huy a également connu des débuts de vacances difficiles pour trouver des surveillants.

Dans ce cadre, un bilan estival 2025 a-t-il été dressé concernant l'ouverture et la fréquentation des piscines publiques en Wallonie ? Combien de piscines ont-elles pu fonctionner normalement ? Combien ont connu des restrictions ou des fermetures partielles ou totales ?

Des données spécifiques sont-elles disponibles concernant la situation de la piscine de la Spetz à Arlon ? Une solution a-t-elle été trouvée pour assurer son ouverture durant l'été ? Qu'en est-il de la rentrée scolaire ?

La pénurie de maîtres nageurs semble structurelle. Disposez-vous d'un état des lieux actualisé des besoins en personnel dans les piscines publiques ? Des mesures sont-elles envisagées pour renforcer l'attractivité du métier – revalorisation, formation, polyvalence des tâches ?

Envisagez-vous, en lien avec les communes et les intercommunales, une stratégie régionale pour garantir un accès durable aux infrastructures de natation, en particulier pour les écoles et les clubs sportifs ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous le savez, la Région wallonne n'est pas compétente en matière de gestion et d'exploitation d'infrastructures sportives, dont les piscines. Seuls les propriétaires et les gestionnaires le sont. Les propriétaires et gestionnaires de piscines n'ont dès lors aucune obligation de communiquer des informations en termes de fermeture et une fréquentation encore moindre. Ces éléments relèvent de leur autonomie de gestion qui est, pour moi, fondamentale.

Concernant la piscine de la Spetz à Arlon, selon les informations collectées auprès du gestionnaire par l'administration, la piscine a été fermée du 11 au 25 août derniers pour un entretien annuel et quelques interventions techniques. Je ne dispose pas d'un état des lieux des besoins en maîtres nageurs dans les piscines publiques. Ces besoins sont par ailleurs fluctuants et relèvent une nouvelle fois de la gestion interne aux infrastructures et de leur autonomie.

Néanmoins, des formations au brevet supérieur de sauvetage aquatique – les BSSA – sont dispensées régulièrement afin de former les maîtres nageurs. La Ligue francophone belge de sauvetage, dénommée LFBS, assure pas moins de 12 formations par an. La prochaine session, programmée en novembre prochain, connaît déjà un franc succès, puisque les 20 places disponibles sont d'ores et déjà complètes. La Ligue francophone belge de sauvetage m'indique que le taux de réussite de ces formations est de 90 %. Le FOREm a également assuré deux formations en 2025.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note des éléments que vous venez de partager.

Néanmoins, permettez-moi d'insister sur deux points. D'abord, l'urgence : chaque année, il y a des fermetures ou des restrictions d'accès aux piscines qui se répètent. Ce sont toujours les mêmes publics qui en pâtissent – on parle des enfants, des familles, des écoles et des clubs.

Sur l'aspect structurel, si la pénurie de maîtres nageurs est connue depuis des années, on n'a pas encore trouvé de solution durable à ce sujet. Ne pensez-vous pas, Madame la Ministre, qu'il serait temps d'élaborer, avec les acteurs de terrain, une stratégie plus globale à l'échelle de la Wallonie pour enfin sécuriser l'avenir des infrastructures aquatiques ?

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les perspectives pour les sports motorisés
en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les perspectives pour les sports motorisés en Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la presse locale s’est récemment fait l’écho d’un événement marquant pour les amateurs de motocross. Après 18 ans d’absence, une course sera de nouveau organisée à Bolland, dans la commune de Herve – que vous devez connaître –, les 13 et 14 septembre prochains.

Cette discipline connaît un réel engouement, particulièrement au nord du pays et chez nos voisins français, allemands ou encore néerlandais. En Wallonie, en revanche, les terrains de motocross se comptent sur les bouts d’une main, ce qui contraint les passionnés à parcourir de longues distances pour pratiquer leur sport, que ce soit en compétition ou simplement à l’entraînement.

Cet exemple illustre une problématique plus large : la rareté des infrastructures adaptées à certaines disciplines sportives, notamment celles qui, comme le motocross, ne bénéficient pas d’une implantation traditionnelle en Wallonie. Elles suscitent pourtant un intérêt grandissant. Je sais que cette problématique vous interpelle également et que vous y porterez un grand intérêt.

Comment votre administration accompagne-t-elle les communes et les organisateurs qui souhaitent développer ou réimplanter ce type d’événement sportif sur notre territoire ? Disposez-vous d’une stratégie spécifique en matière de diversification et de soutien aux infrastructures sportives dites atypiques, afin de permettre à ces disciplines de se pratiquer en Wallonie dans des conditions sécurisées et encadrées ?

Envisagez-vous de favoriser un partenariat avec les fédérations et les communes pour la mise à disposition de terrains adaptés, afin d’éviter que les passionnés ne doivent systématiquement quitter notre Région pour vivre leur sport ? Envisagez-vous de mettre en œuvre les recommandations de la résolution précitée ?

Mme la Présidente. – La parole est Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je suis favorable à la création de circuits permanents de motocross en Wallonie qui permettraient la pratique encadrée et sécurisée de ce sport, par exemple en facilitant l’octroi des autorisations nécessaires à leur pratique. Néanmoins, la matière relève de la compétence du ministre de l’Environnement, Yves Coppieters, et du ministre de l’Aménagement du territoire, François Desquesnes.

Le groupe de travail Motocross, instauré lors de la législature précédente, s’est réuni pour la dernière fois le 15 janvier dernier. Les cabinets des ministres Coppieters et Desquesnes et mon cabinet ont reçu, dans le courant du mois de mars de cette année, une note

juridique qui doit être analysée par les cabinets compétents. À ce jour, il n’a pas encore été donné suite à cette note. J’ai dès lors adressé, au mois de juin dernier, un courrier à mes collègues compétents sur le sujet. Une relance leur a été adressée la semaine dernière.

Je suis une passionnée de ce sport. J’ai été au motocross il y a 15 jours, le 31, à Orp-le-Grand. J’ai discuté avec les organisateurs. À titre personnel, je vais plaider auprès de mon collègue pour que l’on facilite et simplifie les procédures, parce qu’à chaque fois qu’ils veulent organiser une compétition, ils doivent introduire un permis d’environnement.

Il y a certains sites qui ont un permis d’environnement de 30 ans et qui doivent le renouveler. Ce sera encore limité. Pour les organisations ponctuelles et quand l’endroit change, à chaque fois, ils doivent réintroduire tout un dossier. Ce sont des bénévoles qui s’occupent de ces clubs. Ils essaient de faire vivre une discipline.

Je vais donc vraiment plaider pour faciliter, simplifier au maximum les procédures et que ce soit une simple déclaration, comme quand on organise une grosse manifestation sur le territoire communal. C’est à titre personnel que je vais plaider dans ce sens, parce que la compétence relève de mes collègues.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour toutes ces informations et j’accueille favorablement les réponses qu’elle m’a données. Je ne manquerai pas d’aller interroger MM. Coppieters et Desquesnes sur cette thématique qui me paraît importante pour la suite. D’autant plus que nous allons, le 9 octobre, visiter le circuit de Lierneux.

Là aussi, vous verrez que le circuit est magnifique et qu’il y a vraiment lieu d’octroyer toutes les autorisations pour que cela puisse se faire sur le circuit de Lierneux. En plus de cela – je pense qu’ils vous le diront –, probablement en 2026 ou 2027 – je ne sais plus quand exactement –, suivant l’évolution du circuit, la Coupe du monde sur place risque d’y reprendre.

Je suis aussi content de savoir que vous allez plaider, même si c’est à titre personnel, pour avoir une simplification adéquate par rapport aux autorisations pour lesquelles il faut suivre un parcours de combattant.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la saturation des clubs sportifs et le
manque d'infrastructures »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la saturation des clubs sportifs et le manque d'infrastructures ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la pratique sportive est en forte croissance : en Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 6 jeunes sur 10 participent aujourd'hui à une activité encadrée chaque semaine. C'est une excellente évolution, mais nos infrastructures ne suivent pas. Selon l'ADEPS et Infraspports, elles restent sous-dimensionnées. En France, une étude du CRÉDOC, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, montrait qu'un jeune sur 10 se voit refuser une inscription faute de place.

Les signaux sont identiques chez nous : files d'attente, refus d'adhésion, sections plafonnées. Les conséquences sont lourdes. Des jeunes sont privés d'un accès structuré au sport. Des familles doivent se déplacer plus loin et payer plus cher. Des inégalités territoriales apparaissent entre les communes qui disposent d'équipements suffisants et celles qui en manquent.

Pourtant, la DPR prévoit de développer des infrastructures accessibles. La Déclaration de politique communautaire insiste sur un sport inclusif, vecteur de santé et d'égalité.

Disposez-vous d'un état des lieux des infrastructures trop petites pour les demandes ? Avez-vous été contactée par des gestionnaires d'infrastructures énonçant ce problème ?

Quels moyens supplémentaires la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent-elles mobiliser pour faire face à la saturation des clubs ? Quelles mesures sont mises en place pour accélérer les projets Infraspports aujourd'hui freinés par des délais trop longs ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'administration ne dispose pas d'un état des lieux des

infrastructures sportives qui seraient inadaptées aux besoins existants. Je suis néanmoins consciente de l'importante demande en matière d'infrastructures sportives.

Un budget annuel d'un peu plus de 26 millions d'euros est ainsi disponible – hors enveloppe exceptionnelle comme Wallonie Ambitions Or – pour les projets relatifs à la construction, à la rénovation, à l'extension ou l'acquisition d'infrastructures sportives. Il faudra donc opérer des arbitrages. Je peux déjà vous préciser que les projets qui viseront les mutualisations ou les associations telles que la supracommunalité seront évidemment prioritaires.

Quant aux délais de traitement des dossiers, la majorité des délais incombent aux porteurs de projets. Si ces derniers sont proactifs, les délais peuvent être courts. Seuls les porteurs ont la mainmise sur l'avancée du projet et de sa présentation aux différentes étapes de subventionnement.

Le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives prévoit qu'un rapport d'évaluation doit être notifié au plus tard le 30 juin 2026. Ce rapport sera la base de la réflexion des procédures à réformer pour permettre de simplifier l'instruction des dossiers.

Le décret devait être évalué mi-2026, mais on va sans doute anticiper pour un peu simplifier les choses. En effet, je trouve qu'aujourd'hui, quand le porteur de projet introduit sa demande, c'est assez lourd pour lui. Je pense dès lors qu'il y a moyen de simplifier les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je veux remercier Mme la Ministre pour les éléments qu'elle a apportés. Je pense effectivement qu'une simplification au niveau administratif pour avancer et faire en sorte que ces enfants qui ont besoin d'infrastructures sportives adéquates pour s'entraîner ou tout simplement prendre du plaisir à jouer, c'est important. Il faut inciter les communes, par rapport à ces 26 millions d'euros qui sont disponibles par rapport aux projets, à déposer leur projet d'une telle manière.

Il est dès lors important que tous ces jeunes, ces enfants, ne soient pas privés d'une place et aient l'occasion de faire du sport. On rappelle que le sport, tant pour la prévention de la santé que l'éducation, c'est également un épanouissement personnel qui est important pour tout un chacun.